

30^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE

74^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 26 au 30 septembre 2022

CSP30.R6
Original : anglais

RÉSOLUTION

CSP30.R6

ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS DU COSTA RICA, DE HAÏTI ET DU MEXIQUE

LA 30^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Ayant présents à l'esprit les dispositions des articles 4.D et 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ;

Considérant que le Chili, les États-Unis d'Amérique et l'Uruguay ont été élus pour faire partie du Comité exécutif au terme des mandats du Costa Rica, de Haïti et du Mexique,

DÉCIDE :

1. De déclarer que le Chili, les États-Unis d'Amérique et l'Uruguay ont été élus pour faire partie du Comité exécutif pour une période de trois ans.
2. De remercier le Costa Rica, Haïti et le Mexique pour les services rendus à l'Organisation au cours des trois dernières années par leurs représentants au sein du Comité exécutif.

(Cinquième réunion, le 28 septembre 2022)
